



HAL
open science

Licence professionnelle Conseiller gestionnaire de clientèle de particuliers

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Conseiller gestionnaire de clientèle de particuliers. 2011, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02027514

HAL Id: hceres-02027514

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027514v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AMIENS

Établissement : Université de Picardie Jules Verne

Demande n° S3LP120002704

Dénomination nationale : Assurance, banque, finance

Spécialité : Conseiller gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle forme depuis 2007 des chargés de clientèle « particuliers » auprès des banques. Elle apporte les connaissances et les compétences permettant aux conseillers bancaires d'analyser les besoins des clients et de les conseiller, de développer un portefeuille de clients. Les métiers visés sont ceux d'attachés commerciaux et de conseillers de clientèle. La formation est portée par l'Institut universitaire de technologie (IUT) d'Amiens, en association avec la Faculté d'économie et de gestion (FEG) et la Direction de l'éducation permanente (DEP). Elle est dispensée en partenariat avec le Centre de formation de la profession bancaire (CFPB) et l'association pour la diffusion de la formation du crédit agricole mutuel (DIFCAM). Elle accueille un public en alternance par apprentissage et en contrat de professionnalisation.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	38
Taux de réussite	96 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	4 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	0 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	59 %
Pourcentage de diplômés en emploi : 2 enquêtes à 12 mois de l'établissement	83 % et 94 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Bien positionnée sur le plan régional, la licence est attractive, et répond à de forts besoins du milieu bancaire liés à la pyramide des âges des salariés du secteur, et à l'évolution des exigences en termes de compétences professionnelles. La formation est récente mais dispose de nombreux atouts : l'alternance sous forme de contrat de professionnalisation, un passage très rapide à l'apprentissage, le conventionnement avec les deux centres de formation de la profession, une forte implication et une grande diversité des intervenants professionnels. Le partenariat de l'IUT, de la FEG, de la DEP et des organismes de formation des professions bancaires (CFPB et DIFCAM) permet également de conjuguer de manière bénéfique des compétences diverses. L'organisation pédagogique est satisfaisante, ainsi que le suivi des projets tuteurés. Les enquêtes de suivi propre de la formation traduisent dès à présent des résultats satisfaisants en termes d'insertion professionnelle : les taux d'emploi sont très bons, l'insertion rapide et dans les métiers visés. On observe néanmoins pour la dernière année d'enquête, une progression non négligeable des poursuites d'études dans les masters « Banque - Finances ».

Le taux de réussite au diplôme est bon ; la présence d'étudiants issus de licences générales est relativement faible. Enfin, le dossier ne fournit pas les analyses et suggestions d'ajustement de la formation, qui auraient pu être émises à cet égard ou sur d'autres points par le conseil de perfectionnement.

- Points forts :
 - Une formation en parfaite adéquation avec les besoins du milieu bancaire, et le fort appui des milieux professionnel.
 - La très bonne insertion professionnelle.
 - La professionnalisation par contrat de professionnalisation et apprentissage.
 - La bonne organisation pédagogique et la qualité du suivi du projet tuteuré.
 - Le bon taux de réussite.

- Points faibles :
 - La présence réduite d'étudiants issus de L2.
 - L'absence d'information sur les décisions du conseil de perfectionnement et les évolutions envisagées.
 - L'émergence de poursuites d'études.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mener une analyse, en conseil de perfectionnement, des résultats de la formation, tant du point de vue des flux d'entrée que de la poursuite d'études de certains diplômés. L'établissement devrait ainsi chercher à mettre en place des dispositifs d'information et des modules de préparation à l'entrée dans la licence professionnelle en cursus de licences générales, afin d'accueillir un plus large public de L2. En matière d'insertion professionnelle, il conviendrait d'analyser le profil des diplômés continuant en master pour limiter ces poursuites d'études. Il conviendrait, dans cette perspective, de faire évoluer les critères de sélection des candidats. Enfin, la fréquence des réunions du conseil de perfectionnement pourrait être augmentée, en la faisant passer d'une à deux par an.